

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
DELIBERATION N°2026\_064

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

15 JUIN 2026

ID : 076-217601087-20260605-2026\_064-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
5 JUIN 2026



Date de la convocation : 29/05/2026

Date d'affichage : 29/05/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 30

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Marion LECOQ, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Grégory DEREN, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Jonas HADDAD, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Philippe Emmanuel CAILLÉ pouvoir à Mme Marie MABILLE, M Fabrice LEFRANCOIS pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, Mme Marie-Pierre DOUTRIAUX pouvoir à M Jonas HADDAD

**Secrétaire de séance** : Mme Marielle GUILLEMIN

**24 - OBJET : EDUCATION - SPORTS – INITIATION AQUATIQUE DES ENFANTS SCOLARISÉS EN ÉLÉMENTAIRE – CONVENTION AVEC L'ESPACE EUROCEANE DE MONT-SAINT-AIGNAN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027**

Rapporteur : Mélanie VAUCHEL au nom du Conseil de la Municipalité

2026\_064

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire n°2011-090 de l'Éducation Nationale,

Vu l'avis de la commission concernée,

Considérant la pertinence d'assurer la continuité du « Savoir Nager » des écoliers en élémentaire,

Considérant la fermeture provisoire de la piscine située à Notre-Dame de Bondeville,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026  
DELIBERATION N°2026\_064

Envoyé en préfecture le 11/06/2026  
Reçu en préfecture le 11/06/2026  
Publié le **15 JUIN 2026**  
ID : 076-217601087-20260605-2026\_064-DE

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre le centre aquatique Eurocéane situé à Mont-Saint-Aignan et la Ville de Bois-Guillaume pour l'initiation aquatique des enfants scolarisés en élémentaire durant l'année scolaire 2026-2027, ainsi que les documents y afférents,

**AUTORISE** Le Maire, ou son représentant, à prendre les décisions nécessaires qui seront la suite ou la conséquence de la présente délibération pour les années scolaires suivantes.

-----

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

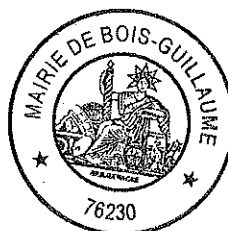
Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



\_\_\_\_\_  
**Théo PEREZ**  
Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*